

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 FEVRIER 2023 - DE 20H00 A 22H00**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, CHARBONNIER Hélène, COQUILLART Odile, LAVAL David, NALIN Huguette, RAMBOUR Frédéric, ROCHAND Corinne, VALLET Jean-Claude.

Pouvoirs : CHARRETIER Amélie a donné procuration à FARJON Jean-Christophe et ROMAGNY Murielle a donné procuration à MERLE Agnès.

Excusée : DUBOEUF Suzanne

Absent : GIBERT Yves

Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : Frédéric RAMBOUR

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2023
- Finances
  - Vote des taux d'imposition en vue d'établir le futur budget communal
  - Vote de l'avance à l'AFR pour le périscolaire
  - Vote des subventions aux associations
- Questions diverses.

-----

### Validation du procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 25 janvier 2023 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Vote des taux d'imposition en vue d'établir le futur budget communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'impôts locaux de 2023. Il rappelle les taux, inchangés depuis 2021 : taxe d'habitation 10,20% (pour les résidences secondaires), foncier bâti 33.30% et foncier non bâti 35.38%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, par 1 Voix CONTRE, 0 abstention et 12 Voix POUR, une augmentation des taux et fixe pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation	:	11,60 %
- Foncier bâti	:	34,00 %
- Foncier non bâti	:	36,08 %

### Vote de l'avance à l'AFR pour le périscolaire

Monsieur le Maire informe, que pour la gestion du périscolaire, il est nécessaire d'effectuer un versement d'acompte, en début d'année. Il précise que chaque année, un 1<sup>er</sup> acompte de 3 000€ est versé à l'AFR pour payer ses salariés. Puis la régularisation intervient, sur présentation des comptes annuels de l'association, après validation en assemblée générale.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser un acompte de 3 000 € à Familles Rurales (article 6574).

### Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations suivantes :

1500 € au Sou des Ecoles,  
700 € à l'Espérance de Virigneux,  
354 € au Cinéma des Monts du Lyonnais,  
200 € au club d'Anzieu Foot,  
150 € à la Société de Chasse.

## Questions diverses

La séance est levée à 22H00

**PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 12 avril 2023 à 20H00**

Le Maire,  
Jean-Christophe FARJON



Secrétaire de séance,  
Frédéric RAMBOUR

